

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_163

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par les entreprises CIRCET / BOUYGUES TELECOM en date du 7 octobre 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de raccordement fibre,
Rue du Foron.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux à la hauteur du N° 52 de la Rue du Foron, la circulation sera en demi-chaussée par alternat manuel et la vitesse limitée à 30 km/h le **Mardi 22 Octobre 2024 du 8h00 à 16h30**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire.



A Scionzier, le 07/10/2024

Le Maire,
Sandro PÉPIN

